

COMITE DE SUIVI DU REFERENCEMENT MUTUELLE

Le comité de suivi du référencement de la mutuelle s'est réuni le 23 juin 2020 en audioconférence. A cette occasion l'administration et les organisations syndicales ont réitéré leur attachement à ce contrat. Il est à souligner que nous n'avons pas, à l'heure actuelle, de visibilité sur le budget 2021.

Les chiffres présentés ont été arrêtés au 30 mai 2020, ils assurent une visibilité sur l'ensemble de l'année 2019.

Les chiffres 2019

Le déficit 2019 avait contraint la MGAS à augmenter ses tarifs pour 2020.

Cependant, on constate qu'uniquement 54 modifications de contrat ont été réalisées :

- 33 vers une option supérieure
- 21 vers une option inférieure.

Changement de formules au 01/01/2020 - DGAC SANTE	Durant toute l'année 2019	dont demandes effectuées en décembre 2019 (suite réception tarifs 2020)
RETRAITES	7	7
Changement de formule à la hausse	4	4
Changement de formule à la baisse	3	3
ACTIFS HORS ICNA	35	29
Changement de formule à la hausse	19	16
Changement de formule à la baisse	16	13
ACTIFS ICNA	25	18
Changement de formule à la hausse	20	13
Changement de formule à la baisse	5	5
TOTAL	67	54
Changement de formule à la hausse	43	33
Changement de formule à la baisse	24	21

De même, il n'y eu que très peu de demandes de radiation : entre 0,4 % (hors ICNA) et 0,5 % (ICNA) chez les actifs et aucune chez les retraités pourtant relativement impactés par la hausse des cotisations.

8445 demandes de devis ont été enregistrées ce qui représente 76% des agents de la DGAC avec un taux de concrétisation de 57%.

5637 agents sont couverts dont 493 depuis le 1 février 2020.

	Agents DGAC	Nbre de devis	Taux de devis	Nb d
DGAC - ICNA	3 747	3 023	81%	
DGAC - Autres	7 395	5 422	73%	
Total Actifs	11 142	8 445	76%	
Retraités				
Total général				

Pour 2020, la MGAS compte sur une progression de 5% des adhérents, soit environ 500 adhérents supplémentaires.

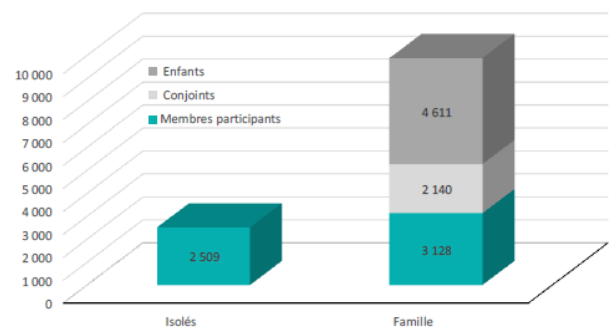
Les répartitions

La répartition territoriale des agents montre une implantation moindre de la mutuelle dans le Grand Est et l'Île de France.

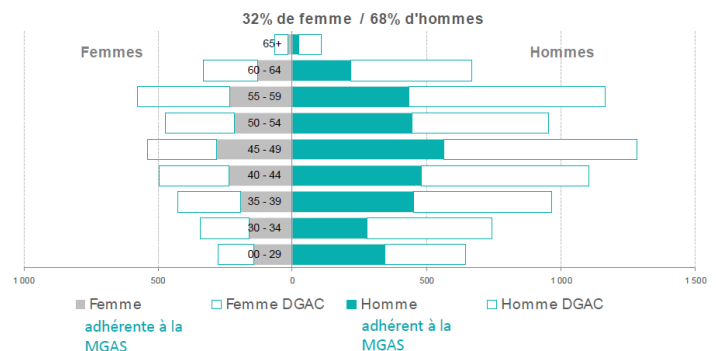
	Effectif DGAC	Adhésions MGAS	PDM	PDM ICNA	PDM hors ICNA
Antilles-Guyane	361	142	39%	31%	43%
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	1 199	521	43%	39%	47%
Aura	451	220	49%	56%	45%
Bourgogne-Franche-Comté	79	40	51%	60%	49%
Bretagne-pays de Loire	851	354	42%	37%	47%
Centre-Val de Loire	27	27	100%	100%	100%
Grand Est	847	333	39%	38%	41%
Hauts de France	190	163	86%	80%	85%
Île de France	3 236	1 089	34%	39%	31%
La Réunion	114	43	38%	41%	37%
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	1 896	959	51%	67%	48%
Normandie	49	15	31%	27%	35%
PACA Corse	1 364	691	51%	53%	48%
Autres	478	257			
Total général	11 142	4 854	44%	47%	42%

La répartition des personnes protégées

Composition du portefeuille des personnes protégées



Homogénéité des parts de marché liées à l'âge



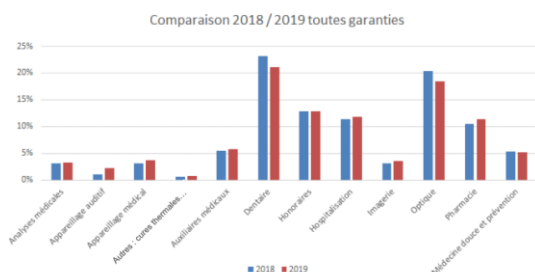
REFERENCEMENT MGAS

Concernant la répartition par revenu, la MGAS est vigilante à toucher l'intégralité des agents de la DGAC.

	Garantie Santé		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Moins de 30 k€	32%	33%	35%
30 - 40 k€	9%	32%	60%
40 - 50 k€	9%	26%	65%
50 - 60 k€	8%	24%	68%
60 - 70 k€	8%	28%	64%
70 - 80 k€	9%	27%	65%
80 k€ et plus	6%	24%	70%
ICNA	9%	27%	64%
Hors ICNA	9%	26%	65%
Total actifs	9%	27%	64%

Les résultats

Les comptes de résultat font apparaître une situation en légère amélioration par rapport à 2018.



Néanmoins le déficit cumulé sur trois ans se monte à 784 800 €.

Le transfert de solidarité atteignant, pour 2019, 1 707 k€, l'administration a donc versé les 800 k€ prévus dans le référencement.

La prévention

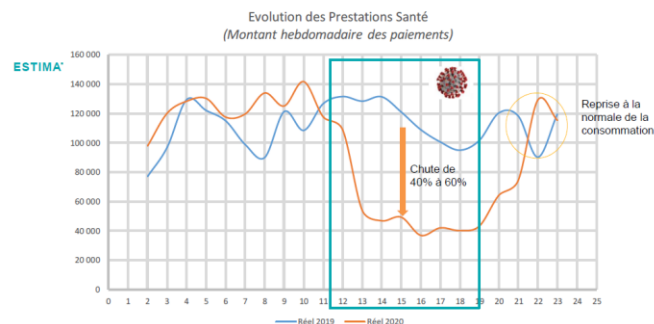
La MGAS a présenté ses actions de prévention qu'elle met à disposition des agents dans leur parcours santé dans le but de les aider à diminuer leur dépense de santé. A cet effet, la DGAC dispose d'une enveloppe de 45 000 €.

L'épisode Covid 19

La MGAS a présenté les conséquences de l'épisode du Covid avec notamment une baisse des prestations de santé notamment dans le dentaire et l'optique.

Cette baisse devrait représenter environ 11% sur une base annuelle. Cependant, toutes les informations sur le remboursement des prestations Covid ne sont pas

encore connues. Le redémarrage des consommations post Covid est cependant très rapide.



FO a interrogé la MGAS sur la possibilité d'élargir la couverture santé aux agents de St Pierre et Miquelon.

La MGAS répond que seule la possibilité de souscrire à la prévoyance est acquise. Aucune demande pour la protection santé n'avait pas été incluse dans cahier des charges initial.

Cette demande devra être abordée lors du renouvellement du référencement, la MGAS pourrait alors passer par un partenaire.

Les indicateurs de qualité de gestion 2019

Traitement des adhésions : < 2 jours	Règlement des prestations santé : < 3 jours	Prises en charge hospitalières : < 48 heures	Analyse des devis : < 2 jours	Taux de Noémisation : 95%
Taux d'anomalie sur les prestations santé : inférieure à 3%	Reclamations : < 6 jours Voir pôle réclamation			

62 % des adhérents à la DGAC se disent satisfaits et 34% très satisfaits des prestations de la MGAS.

Les points de satisfaction sont :

- le montant des remboursements
- la simplicité et la tranquillité
- le rapport qualité /prix des garanties.

Plus de 80% des adhérents sont satisfaits de la :

- clarté de relevé de remboursement
- délais de remboursement
- qualité de l'accueil MGAS

Une information plus complète sera mise en ligne sur notre site internet [fodgac.fr](http://www.fodgac.fr)

Vos représentants FO :

Jérôme CAFFIN (SNNA)

Dominique THOMAS (SNPACM)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

